

Genre du véhicule

Marque de fabricant

Type

Fiche d'homologation N°

Autocar

RENAULT

PR 14 SR - GT

CH 2676 10

Constructeur
Identification
Plaque constructeur
N° du châssis
Identification du moteur
Importateur principal
Véhicule homologué

RENAULT Véhicules Industriels SA, Lyon (F) / Carrosserie GANLOFF, Colmar (F)
sur la plaquelette du constructeur "PR 14 SR - GT" (frappé par le carrossier)
devant le N° du châssis "VF6PNC4D1PP1"

à droite, à l'avant dans l'entrée
dans le compartiment du moteur, à droite, à l'arrière en haut sur le longeron
"MIDR 06.20.30A" à droite, à l'arrière en bas sur le bloc, plaque rivée (visible depuis dessous)
S U B A G AUTOMOBILE AG, 4133 Pratteln
VF6PNC4D1PP101221

Châssis

Nombre d'essieux

2 Nombre de roues 6

Direction

mécanique avec assistance hydraulique

Transmission

mécanique

Nombre de vitesses

6 x 2 = 12 Entrainement sur roues arrière

Frein de service

à air comprimé, 2 circuits, à expansion interne,

Frein auxiliaire *)

sur toutes les roues

air comprimé, à expansion interne, sur les roues

Frein d'arrêt

arrière; pression de service p.soupape 4 circuits

Ralentisseur

identique au frein auxiliaire

Contrôle 2 circuits

frein à courants de Foucault

2 manomètres simples + 2 lampes-témoin

Carrosserie

Car

Nombre de portes

3 Compteur de vitesse tachymètre

Ceintures sécurité

av - ar -

Cale

1/400x250x230 mm Rétroviseurs

Antivol

2/gauche + droite

Nombre de places *) t selon l'aménagement intérieur

Dimensions

intérieur extérieur 1190 Empattements 6200

Longueur

2500 Essieu double av 2070 ar 1860

Largeur

3530 Voies av - -

Hauteur

2540 Voies ar - -

Porte à faux

3250 ar - -

Distance volant - vers l'avant du véhicule - Braquage 3 g 19900 d 19900

Moteur

RENAULT

en ligne

D

eau

120

S817

194 DIN

71 dB/A

1 cot. 665x445x225 mm

Silencieux

Bachsrach = 2,0

-

Poids

avant

arrière

total

5800

11 R 22,5

- / 8,0

6000

indice "L" obligatoire

7,5 x 22,5 acier

mechanique

Gar. poids remorquable avec/sans frein

Garantie poids de l'ensemble

Poids remorquable testé

Charge garantie sur le toit

Vitesse maximale selon le constructeur

testée km/h à t/min au moteur

prise de force

MIDR 06.20.30A

;

arrière

6

130

CV-impôt

2200

a t/min

1650

a t/min

1650

+)

16000

16600

+)

10800

11 R 22,5

- / 3,0

10900

mechanique

automatique

Equipement	§)
Feux de route	HCR (E)
Feux de croisement	HCR (E)
Feux de position	A (E)
Feux rouges	R (E)
Feux stop	S1 (E)
Cignoteurs	av 1 (E) AV= S (E) ar 2a (E)
Catadioptres	av I (E) ar I (E)
Feux de gabant	A (E) ar
Feux arrière de brouillard	1/F (el)
Feux complémentaires	HR (E)
Eclairage plaque	
Essuie-glace	2/talais avec 3/2/5 lave-glace
Avertisseurs	MAXON s2 814 ou d'autres modèles homologues

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Autocar		
Marque et type	R E N A U L T FR 14 SR - GT		
Homologation			
N°	CH 2576 10		
Carrosserie	Car		
Places	total §)	avant	
Poids à vide	§)	Carburant	D
Charge utile	=	CV-impôt	44,9
Poids total	16000	Cylindrée	8817

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation (Pour les résultats des mesures du bruit et des gaz d'échappement, voir la fiche des émissions)

+) Frein auxiliaire : à air comprimé, progressif, à expansion interne; cylindre télescopique à membrane avec verrou, action sur les roues arrière; pression de service et de libération de secours passant par soupape de garde à 4 circuits; desserrage mécanique par libération du levier du frein.

+) Variante de pneus : 275/30 R 22,5 AV 6000(7,75) AR 10900 (7,75) indice "L" obligatoire
10.00 R 20 6000(7,75) 10900 (7,75) "L" obligatoire jantes 7,5 x 20

§) Les poids, les dimensions intérieures, le nombre de places, l'écriteau les indiquant, les sorties de secours (1 pour 10 personnes), leur signalisation et outils, la pharmacie de bord et l'extincteur seront contrôlés à l'immatriculation.

Modifications par l'importateur :

- montage de l'éclairage de la plaque de contrôle permettant un montage conforme de la plaque;
- montage de feux de gabarit à l'arrière;
- montage d'un silencieux à la vidange d'air de la soupape de freinage, à la soupape du frein à main, au régulateur de pression et aux soupapes de libération rapides à l'avant et à l'arrière.

Inscription dans le permis de circulation:

122 - autorisé seulement sur les routes ouvertes aux véhicules d'une largeur de 2m50;
le disque indiquant la largeur est obligatoire.